

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois . . . 7 >

REMBREMONT, six mois . . . 7 >

FRANCE, un an . . . 14 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires . . . 10 c.
 } Ordinaires . . . 20 c.
 } Réclamations . . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Mardi, 21 Janv. 1851.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couvertures ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DE BOIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen LAROCHE ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGE, cafetier ; — à Vitel, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à Gérardmer, chez le citoyen PÉCHIFFY, ex-notaire ; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lamarche, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompaire, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

Opinion du bucheron de la Behoulle sur le suffrage universel et la vile multitude.

Le suffrage universel n'est pas seulement la loi constitutionnelle de la France, la majorité elle-même lui devait son pouvoir et sa vie ; la créature a porté la main sur son créateur, et le jour où le suffrage universel n'a plus répondu aux passions qu'on voulait lui faire servir, le suffrage universel a été aboli. De ce fait nous tirons cette conséquence incontestable : qu'en mutilant le suffrage universel, la majorité avouait qu'elle en était abandonnée.

Partout donc, dans tout ce qui est une expression de la volonté, des sentiments, des opinions des citoyens, la majorité est en lutte avec cette expression, partout elle la craint, elle la repousse, elle la désorganise. Et cependant, hors les élections communales, hors la garde nationale, hors le jury, hors le suffrage universel, hors la libre discussion, qu'on nous dise donc où est la majorité nationale ; où est la souveraineté, où est le droit, où est le peuple ; et quand la majorité parlementaire est en bataille rangée contre chacune de ces modifications diverses du souverain, qu'on nous explique comment il n'en résulterait pas, sans conteste, que si elle est majorité dans l'assemblée, elle est et se constate minorité dans le pays.

Pendant ce temps-là, en présence de ces grands aveux du désespoir et de la violence, la France grandit, la France s'éclaire, le peuple se forme et s'attache à ses institutions nouvelles ; à chaque heure du jour, les générations montent et descendent ; à chaque heure du jour, par la seule influence du temps, il meurt un royaliste, il naît un républicain. Les vieilles idées s'épuisent à la lutte, sans se recruter ; les jeunes idées ont l'âge mûr qui prévoit, la jeunesse qui accourt, l'enfance qui promet ; la majorité parlementaire elle-même descend rapidement la pente qui l'emporte devant le tribunal des générations de 1832. De toutes parts, le lendemain est la source du progrès et le gouffre éternel où fatalement doit s'abîmer l'immobilité.

Déjà, d'ailleurs, en dehors de ces perspectives, l'opinion de la France est faite ; à Paris, elle s'est exprimée assez haut, dans la double épreuve d'une mémorable lutte électorale ; dans les départements, les moyens mêmes employés pour la contenir et la comprimer sont la preuve que le régime gouvernemental y est débordé comme à Paris. Et ce voyage présidentiel, que l'on avait

organisé pour en faire sortir des acclamations monarchiques, n'a-t-il pas été une longue manifestation démocratique, un triomphe éclatant pour la République.

Que les réactionnaires poursuivent donc leur œuvre ; ce qu'ils ont fait n'est rien, tout leur reste encore à faire. Dans cette voie de la compression, sur ces pentes de la force matérielle, il est impossible de s'arrêter ; il faut marcher toujours, il faut sans cesse s'exagérer soi-même le danger. Quand on aura fait ainsi, la résistance sera encore insuffisante, car les mécontentements grossiront comme dans une progression géométrique en raison de l'intimidation ; plus on frappera, plus il faudra frapper ; plus on persécutera, plus il faudra persécuter ; plus on opprimerait plus il faudra opprimer. Puis au milieu de ces persécutions, de ces oppressions et de ces coups, une heure providentielle se fera entendre à l'oreille de la France attentive et courroucée : cette heure sennera 1832, et alors . . . !

Démocrates, vous le voyez bien, l'avenir est à notre cause, il ne peut pas nous échapper ; ceux qui prétendent s'opposer à la marche du temps sont entraînés par lui ; les pygmées qui travaillent à élever des digues contre le courant du siècle, ne font qu'accumuler le flot qui doit les balayer ; leur impudence seule égale leur impuissance ; chaque liberté qu'ils attaquent est un témoin de leur défaillance ; chaque mesure qu'ils prennent est un avant-coureur de leur chute.

Ah, vous avez raison d'être troublés et effrayés ; vous avez beau faire, vous avez beau vous agiter, vous êtes condamnés à la division et à la dissolution, parce que vous vous acharnez à une œuvre impossible, la résurrection du passé, ce que Dieu lui-même ne tente pas ! Quand les institutions humaines sont tombées en ruines, rien au monde ne peut les relever, et il serait aussi impraticable de réunir les débris de la royauté qui flottent épars sur la seconde partie du dix-neuvième siècle, que d'agréer de nouveau les membres du navire brisé sous les coups de la tempête, dont les planches errent au gré des vents sur l'immensité des flots.

Les mêmes bateleurs qui, très-honnêtement, ont accompli tous ces escamotages, en faisant briller à nos yeux les mots magiques de République, de souveraineté du peuple, de suffrage universel, de liberté, d'égalité et de fraternité, avec force promesses, protestations de dévouement et professions de foi républicaines, veulent à tout prix faire passer pour illégitimes et escrocs les socialistes les plus purs, les plus intègres et les plus dévoués. Voyons un peu lequel des deux partis a volé l'autre :

viendra, du socialisme avant que le mot n'eût été mis en vogue.

Cette profession de foi, la voici :

« Messieurs,

» En répondant à votre appel, en venant à vous, je vous dois compte de ma foi politique. Cette foi vive, inébranlable, je la puise dans mon cœur et dans ma raison. Dans mon cœur, qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas pu vouloir les condamner à des douleurs éternelles, à un ilotisme sans fin. Dans ma raison, qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen des obligations, des devoirs, sans lui départir, en revanche, une portion quelconque de souveraineté.

» La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il a près de cinquante années nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue ? reléguée dans les formules d'une Constitution, elle a disparu du domaine des faits. Pour nos pères, le peuple était la nation tout entière, chaque homme jouissant d'une part égale de droits politiques, comme Dieu lui a fait une part égale d'air et de soleil. Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques privilégiés encore qu'on salue du titre de députés.

» Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots.

» S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots.

On nous a déjà impudemment escamoté nos droits les plus précieux, nos libertés les plus chères, le droit au travail, le droit à l'instruction, celui de réunion, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté individuelle, etc., etc., et cela tout en nous outrageant et en nous diffamant ; on est parvenu, par le mensonge, l'astuce et l'hypocrisie, à assassiner la République de Rome ; on y a même ajouté la calomnie contre les meilleurs patriotes romains ; on nous a escamoté jusqu'à notre suffrage universel, en en laissant à peine subsister le nom ; enfin, pour complément, on évite dans toutes les occasions solennelles de prononcer un autre nom à jamais vénérable, celui de la République, comme pour nous prouver que sous le régime honnête et modéré nous ne devons jamais compter sur rien ni sur personne, que nous devons être frustrés de tout, même de ce qui est dans la conscience du peuple et dans les destinées de l'humanité.

Vous dites que les socialistes sont des voleurs, moi je dis que jusqu'à présent ce sont eux qui sont les voies.

Le bucheron de la Behoulle,

J.-B. JACQUES.

Mandray, le 12 janvier 1851.

Respect à la Constitution.

Que certains hommes, dont la folie, l'orgueil ou l'ambition ne trouve rien de sacré, foulent aux pieds la Constitution qu'ils ont juré de respecter ; il est de notre devoir à nous, peuple, de veiller à sa conservation, de la défendre envers et contre tous et de la maintenir dans toute son intégrité, bien qu'elle ne soit peut-être pas complètement selon nos désirs. Elle est l'œuvre du pays tout entier, puisqu'elle a été faite par des mandataires spécialement choisis par lui ; elle s'est placée elle-même sous la sauvegarde du patriotisme de tous les citoyens : à ces deux titres, nous ne devons pas souffrir qu'elle reçoive aucune atteinte, et si dans l'état actuel des choses, il ne nous est possible d'empêcher les excès de pouvoir, les coups d'Etat au petit pied, la violation de la loi, enfin, faisons voir au moins à ceux qui se disent nos maîtres que nous veillons quand même et que nous prenons acte de toutes les forfaitures, de toutes les trahisons.

Vive la Constitution ! criaient-ils tous avec enthousiasme, il y a deux ans. Aujourd'hui, c'est mort à la Constitution ! Nous, républicains, qui n'avons pas acclamé la Constitution plus haut qu'il ne fallait, mais qui

» Si, comme à Lyon, dans les jours de funèbre mémoire, il écrit sur son étendard : « Du pain ou la mort, » on le mitraille, et l'on calomnie ses restes mutilés.

» Et à ses cris de désespoir on entend quelques voix parties de la tribune répondre : peuple, que veux-tu, que demandes-tu ? n'es-tu point souverain, peuple, n'es-tu point roi ? Insultante dérision ! misérable ironie ! le peuple roi ! ils l'appelaient roi aussi, les Pharisiens d'une autre époque, ce révélateur d'une religion nouvelle qui venait prêcher aux hommes l'égalité et la fraternité ! Ils l'appelaient roi, mais en le flagellant, en le couronnant d'épines, et lui jetant à la face l'injure et le blasphème. Le peuple, Messieurs, c'est l'ecce homo des temps modernes, mais soyez convaincus que sa résurrection est proche ; il descendra aussi de sa croix pour demander compte de leurs œuvres à ceux qui l'auront trop longtemps méconnu.

» Voilà, Messieurs, le peuple, voilà tel que nous l'a fait le gouvernement représentatif. C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps et qu'il faut le changer, à peine de subir une violente révolution. Pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire : sans elle tout progrès pacifique est impossible. Cette réforme, il la faut radicale : que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune, qu'il soit désigné pour sa vertu.

» Mais la réforme électorale que serait-elle, si elle n'aboutissait qu'à une transformation du régime représentatif ? un vain mot, un changement de gouvernants et d'état-major ! Le pays exige davantage, de grandes questions ont été

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

LEDRU-ROLLIN.

SUITE.

En 1841, la mort du regrettable Garnier-Pagès devait ouvrir à Ledru l'entrée de la chambre. Le 2^e collège de la Sarthe était en quelque sorte une île républicaine au milieu de la France monarchique ; Sieyès, Carnot, et depuis la restauration Benjamin Constant, Lafayette, Picot-Desormeaux, Cormenin, Garnier-Pagès, représentant à un degré plus ou moins élevé l'idée républicaine, étaient tous sortis de ce second collège de la Sarthe auquel le Mans a dû sa réputation de républicanisme, si tristement évanouie devant le suffrage universel.

Le 25 juillet 1841, Ledru-Rollin arrivait au Mans, et là, devant une réunion de ses électeurs futurs et de citoyens accourus pour l'entendre, il prononçait cette profession de foi qui eut un si grand retentissement. L'homme se peignit tout entier dans ces paroles si franches, si expressives, si énergiques, qui devaient remuer la France entière. Il n'est pas un seul passage de ce document historique qui ne soit à reproduire, et ceux qui auront lu ces brillantes pages, pétilantes de patriotisme indignation, ne pourront s'empêcher de reconnaître à Ledru, aujourd'hui que huit années ont passé sur son baptême parlementaire, une fixité, une constance de principes qui ne peuvent appartenir qu'à une conscience droite et sûre d'elle-même. C'était, on en con-

L'avons acceptée avec joie parce qu'elle consacre la forme de gouvernement que nous désirons, nous n'avons pas encore changé de cri, ni de principes; il nous faut plus longtemps pour nous raviser; la Constitution est toujours pour nous le pacte fondamental de la République auquel nulle puissance au monde n'a le droit de toucher, en dehors des délais et des formes qu'il prescrit. En 1852, le peuple fera connaître sa volonté nouvelle. Cette volonté qui vous cause par anticipation tant d'effroi, à vous tous que le scrutin a fait grands, vous aurez beau chercher à la comprimer, à en arrêter l'élan; elle se manifestera puissante, irrésistible, et quoique vous fassiez, vous replongera dans le néant dont, pour le bonheur de la France, vous n'auriez jamais dû sortir.

Ah! nous comprenons bien votre cri de mort contre la Constitution, nous comprenons vos égoïstes angoisses quand vous sondez l'avenir qu'elle vous réserve. Vous avez reconnu qu'elle est pour la démocratie une ancre de salut contre vos projets liberticides, et que son existence et la vôtre ne sauraient être longtemps simultanées. Aussi combien sont grands vos efforts pour la détruire! combien sont nombreux et divers les expédients dont vous vous servez pour tuer cet hôte incommode que vous n'avez accueilli que pour lui faire subir le sort du voyageur à riche valise. Attaques à la tribune, complots simulés ou réels, conspirations de toutes les couleurs, provocations de tous genres, arrestations préventives, etc., etc., tout est mis en jeu indirectement pour faire surgir l'occasion de sacrifier la Constitution à votre amour de la domination, à votre haine de la liberté.

Heureusement la patience du peuple est inépuisable, sa longanimité ne se lassera pas; il saura par sa prudence déjouer les pièges qu'on cherche à lui tendre. En vain vous chercherez à le faire descendre dans la rue pour l'y mitrailler de nouveau, vous ne réussirez pas. Malgré vos écoles d'abrutissement, vos frères et vos ignorants, le peuple s'éclaire, son éducation se forme de jour en jour, et déjà il a la conscience de ses forces, de sa puissance avec laquelle la monarchie ne peut plus espérer de composition sans passer sous les fourches caudines des réformes politiques et sociales qui seront inévitablement la négation même de toute monarchie.

Oui, appuyé sur la Constitution, le peuple trouve dans l'attente prochaine d'un sort plus heureux, le courage de souffrir les maux présents et de rester impassible devant l'oppression.

Ne dit-elle pas en effet la Constitution, que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français, sans aucune autre exception que celle des individus frappés d'indignité, que chacun de nous possède conséquemment sa part de souveraineté qui consiste dans la libre émission du vote pour la nomination des administrateurs du pays? Que faut-il de plus! avec cela ne sommes-nous pas maîtres de la situation? Ne pouvons-nous changer à notre gré les hommes et les choses? Si ceux que nous avons honorés de nos suffrages s'en rendent indignes, s'ils dépassent, méconnaissent ou remplissent mal leur mandat, souvenons-nous en à l'heure solennelle du nouveau scrutin; que nos choix se reportent sur des hommes qui auroient donné des gages certains de leur républicanisme et de leur probité politique, sur des hommes dont les sympathies populaires seront nettement accusées et dessinées. Profitons des leçons et de l'expérience du passé; ne trouverons-nous pas facilement des mandataires fidèles qui nettoieront les écuries d'Augias et qui feront le bien que

posées et peuvent être résolues; de grandes souffrances se sont révélées et demandent satisfaction! La régénération politique ne peut donc être qu'un acheminement et un moyen d'arriver à de justes améliorations. C'est par cette tendance fraternelle et sympathique, Messieurs, c'est à ce point de vue élevé de l'amour du peuple que le parti démocratique se distingue surtout et profondément des partis éclos de la révolution de juillet.

» Considérez, en effet, la phalange doctrinaire; que veut-elle, où tendent ses vœux? Elle invoque une espèce de légitimité factice qui n'a ni la sanction du peuple ni la sanction des vieilles traditions: elle repousse le droit divin et combat le droit populaire: elle détruit une fiction qui reposait sur un principe, pour la remplacer par une fiction mesquine qu'elle crée à son usage d'abord, et ensuite à celui de la bourgeoisie. Mais, dans cette pédante école, le peuple n'a pas sa place.

» Le parti Thiers, où marche-t-il? Son chef l'a dit, l'a écrit. Il ne voit dans la révolution de juillet qu'une charte contractée en place d'une charte octroyée, une pairie sans hérédité au lieu d'une pairie héréditaire. Il considère la France comme irrévocablement liée par les honteux traités de 1815, l'alliance avec l'Anglais comme un appui nécessaire, et la grande victoire des trois jours n'a dû amener à ses yeux qu'un changement de dynastie. Quant au peuple qui a remporté cette victoire, il est un marchepied qu'on brise dès qu'on s'en est servi pour monter.

» Parlerons-nous de la fraction Barrot, qui n'est plus qu'une nuance du parti Thiers? Pour être moins corrompue que celle-ci, pour savoir mieux composer sa tenue, pour être plus amie d'un certain libéralisme nuageux, s'occupe-t-elle davantage de l'avenir du peuple, dont la grande

leurs devanciers auraient dû faire? Eh! mon Dieu! les démocrates intelligents et éprouvés ne sont pas si rares dans chaque département. La cause de l'émancipation triomphera ainsi sans effusion de sang, sans conflit, sans secousse, pacifiquement et légalement. Que chacun de nous accueille avec empressement ce moyen d'arriver à la solution si longtemps désirée. La France a fait assez de fois la triste expérience de ces changements politiques amenés par l'insurrection, de ces victoires du peuple remportées sur les barricades et qui en résultat n'ont jamais servi que de marche-pieds aux sectaires de la royauté. Personne aujourd'hui ne veut recommencer. Si, par impossible, toutes les voies légales nous étaient fermées pour parvenir à la réalisation du régime que poursuivent nos communs efforts, si les dépositaires du pouvoir, dépouillant toute espèce de pudeur et mettant le comble aux mesures compressives dont ils se montrent si prodigieux, supprimait d'une manière absolue la libre manifestation de la volonté nationale. Eh! bien? encore il ne serait pas nécessaire de recourir aux armes, car la nation toute entière se lèverait comme un seul homme pour chasser ses tyrans et leur indiquer le chemin d'Holyrood et de Claremont. POUILLEY.

L'assemblée n'a pas de confiance dans le gouvernement.

La fait est accompli. Une majorité de 415 voix contre 286 sur 701 votants, nous prenons dans le *Moniteur* ce résultat du scrutin, rectifié par le bureau, a voté l'ordre du jour motivé présenté par M. Sainte-Beuve et conçu en ces termes:

« L'assemblée n'ayant pas de confiance dans le ministère, passe à l'ordre du jour. »

Dans ces 286 représentants qui ont voté pour l'avilissement de l'assemblée nationale au profit de la royauté postiche qu'on voudrait ériger en faveur de M. Louis Bonaparte, se trouvent les *culottes de peau* et les jeunes *fricoteurs* de l'Elysée, quelques pêcheurs de portefeuilles en eau trouble, et le reste se compose des ministériels quand même, de ces hommes courageux qui n'abandonnent le pouvoir que lorsqu'il est tout-à-fait tombé, dignes successeurs des ventrus de la restauration et des satisfaits du dernier règne, gens en un mot qui ont déjà la bouche entre ouverte pour crier: Le ministère est mort, vive le ministère!

Parmi cette sainte phalange, le département des Vosges a l'honneur de compter sept de ses représentants. MM. AUBRY, BUFFET, FEBVREL, HOUEL, HUOT, RAVINEL et RESAL, s'ils voulaient en effet être conséquents avec leur conduite politique, depuis qu'ils représentent le peuple des Vosges à l'assemblée nationale, devaient voter pour le ministère à l'agonie, comme ils voteront demain pour le ministère naissant.

La gauche tout entière cette fois a pris part au scrutin, et elle devait le faire du moment qu'il ne s'agissait plus de décerner, suivant la proposition de la commission, une couronne civique à M. Changarnier, ce grand pourfendeur du 29 janvier 1849 et du 13 juin, mais bien d'infliger un blâme au gouvernement dans la personne de ses ministres, blâme qui, grâce aux bavardages de M. Baroche, va tout droit jusqu'au point où il doit aller, car il est résulté on ne peut plus clairement des explications données par le ministre à la tribune, qu'une volonté supérieure à la sienne et non moins responsable, aux termes de l'art. 68 de la Constitution, avait seule, accompli les actes dont l'assemblée avait à se plaindre.

voix lui fait peur, voix qu'elle veut essayer d'étouffer par l'adjonction des capacités?

» Et le parti légitimiste, qui feint de se poser aujourd'hui au nom du peuple, peut-il sincèrement, et je ne sais par quel retour subit, penser aux intérêts, aux droits de ce peuple qu'il a si longtemps opprimé? Il est bien vrai que, pour rentrer dans la réalité politique, il affecte nos principes, notre langage, et parle de souveraineté du peuple, lui de droit divin? Mais ces mots grimacent dans sa bouche; c'est le renard qui se revêt, par nécessité, de la peau du lion.

» Pour ces partis surannés ou bâtards, le peuple n'est donc qu'un mot, c'est le comparse de la pompe théâtrale, c'est l'esclave antique escortant le char du triomphateur.

» Pour nous, messieurs, le peuple c'est tout. Soulager ses misères, ses douleurs, voilà notre but. Passer par la question politique pour arriver à l'amélioration sociale, telle est, je le répète, la marche qui caractérise le parti démocratique en face des autres partis.

» Et la première, la plus capitale des réformes, messieurs, c'est la révision de l'impôt. La révolution de 89 en a proclamé l'égalité mais la pratique donne ici à la théorie le démenti le plus cruel: direct ou indirect, l'impôt écrase surtout les classes pauvres; son assiette et la proportion dans laquelle il est réparti doivent donc être changées.

» La plus pesante des charges, celle du service militaire, l'impôt du sang, comme on l'appelle, n'atteint que les enfants du peuple. Le remplacement crée au profit des riches un odieux privilège, il énerve les classes aisées, il affaiblit l'armée. En l'abolissant, on doublera les forces vives et productrices de la nation, on la rendra plus compacte et plus redoutable vis-à-vis de l'étranger qui la menace sans cesse.

En reprochant à certains représentants d'avoir couvert de leur vote les turpitudes gouvernementales que cette mémorable discussion a révélées officiellement à la France, nous ne prenons pas le change sur les motifs qui ont décidé les orléanistes et les légitimistes de l'assemblée à se séparer du ministère, nous savons bien qu'ils n'ont sacrifié des ministres aussi complaisants que MM. Baroche et Rouher que pour battre en brèche l'entourage de l'Elysée, nous savons bien que les belles phrases des Berryer et des Thiers sur le culte des souvenirs, sur les hommages au vieux roi mourant, ne sont que des mensonges comme ces ennemis jurés de la République en mettaient il y a trois ans dans leurs professions de foi, nous savons en un mot que les trois tronçons du serpent monarchique, séparés par un coup de hache parlementaire, se réuniront encore pour essayer d'étouffer ce qui nous reste de libertés, mais nous savons aussi que l'opposition démocratique de toutes les nuances s'entend maintenant pour la défense commune de l'institution républicaine, nous savons que le peuple de France en a plus appris dans ces huit jours de débats parlementaires, sur le compte des conspirateurs bonapartistes, légitimistes et orléanistes, que la presse n'aurait pu lui en apprendre en un an.

Et nous disons à nos amis, quelque soit le résultat de cette crise actuelle, soyons calmes et espérons. SELME DAVENAY.

Nous extrayons ce qui suit d'un article de notre correspondance que l'abondance des matières ne nous permet pas de publier en entier.

M. Beugnot est du bois dont on fait les ministres de l'instruction publique, et MM. Buffet à l'agriculture, Daru aux travaux publics, Casimir Périer aux affaires étrangères, Léon Faucher à l'intérieur, Lacrosse à la marine, Passy aux finances, Wolowski, n'importe où, sont bien étoffés pour former un ministère qui ne laissera rien à regretter à M. Bonaparte, et pourra lui rendre les bonnes grâces de la majorité. ED. ROBINET.

La commission des seize nommée par la réunion générale des membres de la gauche s'était réunie hier matin pour délibérer sur la question de savoir si un orateur de la gauche devait prendre la parole dans la discussion, afin de bien préciser le sens du vote de cette partie de l'assemblée. La commission, après avoir reconnu la nécessité d'une déclaration qui dissipât sur ce point toute équivoque, avait chargé M. Jules Favre de se porter à la tribune l'interprète de la gauche. Mais après le discours du général Cavaignac, la gauche a pensé qu'une nouvelle déclaration de principes était superflue, et M. Jules Favre s'est, en conséquence, abstenu. ED. ROBINET.

Notre ami Prosper Thomas nous prie de rectifier la qualification de secrétaire-général de la mairie d'Epinal que nous lui avons indûment donnée dans notre dernier numéro. Les fonctions qu'il remplit ne comportent que le titre de premier secrétaire.

Nous comprenons ce scrupule de modestie de la part de M. Prosper Thomas; quant à nous, en lui donnant un titre un peu plus pompeux que celui auquel il a droit, nous avons péché par souvenir: dans la ville de Rouen que nous avons habitée, le chef des bureaux de

A côté de l'armée active se placera naturellement une réserve exécutée qui, au premier signal, volera sous les drapeaux.

» Il est, messieurs, une autre question d'une plus haute gravité encore, d'où dépend l'avenir des sociétés modernes, la question des salaires.

» Quel est, en effet, celui de nous qui, en parcourant nos cités manufacturières, nos grands centres de population, ne s'est senti profondément ému, ému jusqu'aux larmes, à l'aspect de ces hommes privés de toutes jouissances, et trouvant à peine dans le salaire d'un travail sans relâche de quoi satisfaire à leurs plus impérieux besoins? de ces jeunes fill-s, gagnant six sous par jour, et réduites à chercher dans une prostitution froide et systématique le complément à la nourriture qui leur manque? de ces enfants faibles et languissants, condamnés à trouver avant l'âge, dans un travail au-dessus de leurs forces, ce pain que le père ne saurait leur procurer? de ces vieillards trahis par les ans, et à qui on n'assure un asile qu'après les avoir flétris par la prison?

» Eh bien, messieurs, en présence de ces plaies honteuses de notre société, en présence de ces intérêts si légitimes et si sacrés, que fait le gouvernement représentatif?

» Dans la chambre, et pour ne parler que de la dernière session, on s'occupe de l'adresse d'abord. A cette époque semble naître, chaque année, une lueur d'espérance, mais ce ne sont que des vanités menteuses, que des ambitions privées qui s'agitent et s'entrechoquent. Le projet, toujours si menaçant, finit par un compliment de plus en plus servile pour le pouvoir.

» Puis vient la question d'Orient; au souvenir des Pyramides, courte et glorieuse épopée, la France se sent rajeu-

la mairie portait officiellement le titre de secrétaire-général de la mairie.

Qu'e notre erreur nous soit donc pardonnée; le mal d'ailleurs n'a pas été bien grand.

SELME DAVENAY.

Département.

LA BRESSE. —

Nous avons reçu une fort longue lettre signée par M. Valdenaire, mais non écrite de sa main. Nous nous refusons à l'insertion de cette lettre, non seulement parce qu'elle est injurieuse pour le Peuple vosgien, mais encore parce qu'elle attaque une personne étrangère à notre rédaction. En agissant ainsi, nous croyons être dans notre droit.

Le citoyen Laroche nous a affirmé que le discours peu fraternel et surtout moins que courageux tenu par M. Valdenaire contre un proscrit, dans la salle de la mairie de La Bresse, le 5 de ce mois, avait été l'occasion d'une scène scandaleuse.

M. Valdenaire, tout en reconnaissant et en reproduisant même, dans la lettre qu'il a signée, les paroles malveillantes qu'il a prononcées contre notre ami Dengler, affirme à son tour que ces paroles n'ont donné lieu à aucun scandale, et que personne parmi ses auditeurs ne l'a rappelé aux convenances.

Si M. Valdenaire est dans le vrai, nous lui en donnons acte volontiers et le regrettons pour son auditoire, si le citoyen Laroche au contraire ne nous a pas induit en erreur, nous le croyons homme à en fournir la preuve.

SELME DAVENAY.

BRUYERES —

Dernièrement, des élections ont eu lieu à Cheniménil (canton de Bruyères), à l'effet d'élire quatre membres du conseil municipal; c'était le coup d'essai du suffrage restreint dans cette commune; en voici le résultat :

- Nombre de votants..... 53
- Jean-Baptiste Sergent, (démocrate), a obtenu 55 voix.
- Jean-Nicolas Amet, (démocrate)..... 52
- Joseph Nicolle, (démocrate)..... 52
- Jean-Baptiste Diot, (démocrate)..... 56
- François Ferry, (démocrate)..... 16

Il en restait bien peu pour les *honnêtes!*

JACQUOT.

— Par suite de la démission de M. Simon, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Bruyères, les gardes-nationaux faisant partie de cette compagnie ont été invités à leur choisir un successeur. Voici le résultat de cette élection :

- Effectif de la compagnie..... 59 hommes
- Nombre de votants..... 46

Le citoyen Camille Claudel, (démocrate), a obtenu 43 voix.

Simple sapeur depuis la fondation de la compagnie, c'est-à-dire depuis 18 ans, le citoyen Claudel n'a cessé de montrer en toutes occasions, une exactitude, un dévouement et une intrépidité au-dessus de tous éloges; démocrate convaincu, il a toujours professé hautement ses opinions politiques; il n'est donc pas étonnant, pour qui connaît le bon esprit de la compagnie, qu'une aussi belle majorité l'ait élevé au grade de capitaine.

Nous voudrions pouvoir reproduire l'allocution chaleureuse prononcée par le capitaine Claudel en face de sa compagnie, réunie pour le reconnaître dans son nou-

veau grade, mais l'espace nous manquant, nous nous contenterons de rapporter la dernière phrase, qui résume l'esprit de tout le discours :

« Sapeurs-pompiers, dit-il..... »

« Nous devons regarder comme le premier de nos devoirs, de vivre comme ne composant qu'une même famille, de soutenir tous d'un parfait accord le bien général, le bon ordre et la République, et surtout de conserver dans nos cœurs cette belle devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.* »

JACQUOT.

Séances de l'Assemblée législative

Séance du 16 janvier.

La tribune a été occupée jusqu'ici par M. Flandin (4 heures). Notons cependant un incident qui a marqué le début de la séance.

M. Vaudrey, mis personnellement en cause hier par M. de Lasteyrie, au sujet des banquetts de l'Elysée, est monté à la tribune, et a donné, en quelques mots, un démenti à M. de Lasteyrie. M. Lemulier, ancien haut fonctionnaire de la société du Dix-Décembre, est venu déclarer à son tour, que cette société était complètement étrangère à un document produit par M. de Lasteyrie, et qui révélait quelques-uns des statuts et l'organisation du Dix-Décembre.

M. de Lasteyrie a répondu, de sa place, à M. Lemulier, que non seulement il maintenait l'authenticité du document cité par lui, mais que, si on l'y poussait, il en produirait d'autres. Quant à M. Vaudrey, M. de Lasteyrie s'est abstenu de lui répondre directement. « Il est des explications, a-t-il dit, que ne comporte pas la tribune. »

M. Flandin a parlé pendant une heure et demie, et combattu les conclusions du rapport de M. Lanjuinais.

Nous avons peu de chose à dire du discours de M. Flandin, son examen n'a porté, en quelque sorte, que sur un seul fait, la destitution du général Changarnier; et il ne veut pas, pour ce fait, infliger un blâme au ministère. Mais M. Flandin a eu le tort, selon nous, tort partagé par la commission, de restreindre la question à M. Changarnier. La question n'est pas là. Tout le monde le sait bien : M. de Lasteyrie ne s'y est pas mépris hier, et l'effet immense produit par son discours a bien prouvé qu'il avait eu raison de ne pas s'y méprendre.

Le discours de M. Flandin, cette réserve faite, n'a cessé de rendre hommage à la République, et nous n'avons rien à reprendre à la plupart des principes qu'il a proclamés.

M. Berryer monte à la tribune. Il dresse un acte d'accusation contre le ministère et l'Elysée, au nom de l'hérédité du pouvoir légitime, qu'il se glorifie d'être allié reconnaissant aux pieds de Henri V; il arbore le drapeau fleurdelisé et l'oppose à l'envahissement des barbares socialistes.

M. Lamartine défend la République. Il se fait honneur des libertés qu'elle laisse à ses ennemis. M. Lamartine accuse les conspirateurs philippistes et légitimistes; il pardonne au ministère et à l'Elysée en faveur du message.

Le message est une hypocrisie, s'écrie M. Charras. (Sensation, tumulte, rappel à l'ordre. — Toute la gauche répète : c'est une hypocrisie.)

La séance est renvoyée à demain. ED. ROBINET.

Séance du 17 janvier.

Tous les représentants sont à leurs banes : la foule est immense dans les tribunes. La séance est ouverte à deux heures et demie. Il était difficile que le gouvernement de M. Bonaparte, à qui l'on fait un crime d'avoir provoqué le cri de : *Vive l'empereur!* laissât passer sans protestation le cri de : *Vive le roi!* poussé hier à la tribune par M. Berryer. Aussi M. Baroche qui, sans doute, avait reçu des ordres en conséquence, a-t-il ouvert la séance en annonçant qu'il allait relever le drapeau de la République que M. Berryer avait tenté d'humilier dans son discours; mais soit que le sujet l'inspirât mal, soit que la ministère ait craint de se

terre que les Phéniciens représentaient par leur épi, *Ferick*, comme symbole de sa fécondité, qu'est-elle devenue sous une administration qui a des engagements avec l'étranger? Un théâtre de gloire et de périls sans cesse renaissants pour l'armée, un moyen de faveur pour des chefs valeureux qui l'ont généreusement arrosée de leur sang. Elle coûte enfin des millions, elle qui, aujourd'hui, pourrait presque en rapporter.

Et la presse, n'a-t-elle point été traquée de toutes parts, pour ces lettres surtout dont on ne cherche même plus l'auteur, pour ces lettres qui n'ont laissé qu'une impression, mais mystérieuse, universelle, redoutable, née du rapprochement entre la diplomatie lâche et perfide qu'on y exalte et la politique suivie depuis dix ans, n'a-t-elle point, victorieuse de cette lutte, été reprise en vertu des lois de septembre; de ces lois impies, parricides, portées par ceux-là même qui avaient vécu de la presse, puis l'avaient indignement exploitée, et qui l'ont enchaînée d'autant plus sûrement qu'ils connaissaient mieux tous les secrets de ses ressources et de sa puissance?

Le pouvoir, enfin, n'a-t-il point à rendre compte de ces agitations nées comme d'un orage sur tous les points de la France, à l'aspect de charges nouvelles à ajouter à de si lourds impôts?

Mais, messieurs, en mettant en regard de ce douloureux tableau le programme de mes vœux, de ma foi politique, n'ai-je point oublié, pour m'abandonner à de chères espérances, les hommes au milieu desquels votre confiance m'enverra? Non, j'ai tout pesé. Je sais que ces doctrines de dévouement sont traitées de folies par la majorité acquise à tous les ministères, quelles que soient leurs dilapidations,

compromettre vis-à-vis de la majorité royaliste, M. Baroche a bientôt quitté ce terrain pour entrer dans le détail des accusations si nettement formulées par M. de Lasteyrie.

C'est par la société du dix-décembre, cette honorable association de 7,000 coquins, comme l'a appelée M. de Lasteyrie, qu'ont commencé les explications de M. Baroche, et son cheval de bataille a été l'ordonnance de non lieu rendue par les juges instructeurs. Mais l'on a déjà répondu que cette ordonnance ne pouvait rien contre les assommades de la place du Havre. Non pas que les juges n'aient apporté tout le zèle dont ils étaient capables, dans la tâche qui leur était confiée. Mais il aurait fallu que la police eût fait son devoir; il aurait fallu qu'elle ne restât pas, les bras croisés, en présence des indignités qui se commettaient sous ses yeux; il aurait fallu que les procès-verbaux des agents de M. Carlier eussent permis à MM. les juges instructeurs de diriger leurs investigations et de mettre la main sur les coupables. Ainsi M. Baroche ne conteste pas que M. de Menciaux ait été assommé. Mais quels sont les auteurs de cet attentat? MM. les juges d'instruction n'ont pu le savoir, parce que la police n'a jugé à propos d'arrêter personne. S'en suit-il que M. de Menciaux n'a reçu que des coups de poings imaginaires? s'en suit-il qu'il n'y ait rien à retrancher des promesses homériques de la société du dix-décembre? Non, sans doute. Et sur ce point, M. Baroche n'a convaincu personne, si ce n'est le général Husson.

Cet incident vidé, M. Baroche a attaqué la question relative à la révocation du général Changarnier. « La révocation du général Changarnier, a-t-il dit, a surtout ému les hommes qui se rattachent, par leurs espérances, aux anciens partis. » A ces mots, M. Changarnier s'est levé vivement et a demandé la parole. Quelques instants après, M. de Lasteyrie l'a demandé à son tour. Mis en demeure par M. Baroche de fournir des preuves à l'appui de ses accusations, il s'est écrié : « Je prouverai. »

Je n'ai pas besoin de vous dire l'émotion profonde soulevée par ces deux incidents dans l'Assemblée. J'ajouterai que M. Baroche a posé la question de révocation du général Changarnier avec une certaine audace dont, pour notre part, nous lui savons gré. Selon lui et dans la pensée du gouvernement, M. Changarnier était bien réellement le Monk des restaurations prochaines, et les pouvoirs extraordinaires dont il était investi devaient peser d'une manière fatale sur la grande manifestation de 1832. Cependant M. Baroche a fait une distinction entre les partisans de ces restaurations, et a été amené ainsi à parler des voyages de Claremont et de Wiesbaden. Comme il justifiait les voyages de Claremont, se réservant sans doute de blâmer ceux de Wiesbaden, un légitimiste, M. Béchard, s'est écrié : « C'est une manœuvre! »

A ce mot, une tempête a éclaté. Oui, oui, se sont écriés dans un concert immense, les légitimistes et les orléanistes. M. Baroche a, en vain, protesté contre les intentions qu'on lui prêtait. Il n'a convaincu, nous le croyons, ni les légitimistes ni les orléanistes. Mais cette distinction, il faut en convenir, M. Baroche était loin de la faire. Il y a une grande différence entre les significations des deux voyages : entre les hommages portés à un vieux roi près de la tombe, et les hommages à un véritable prétendant qui avait sa cour sur la frontière, et qui instituait audacieusement en France le ministère de Charles XI.

M. Baroche a fini par un éclatant hommage à la République. Il faut y venir.

Mais voici bien une autre affaire. M. Changarnier vient de rester trois minutes à la tribune, et il en descend pour recevoir de son parti l'ovation la plus triomphante qu'on ait jamais vue. L'heure me force à suspendre. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le discours de M. Changarnier avait besoin d'être protégé à la tribune. Jamais nous n'avions entendu parler ainsi de conspiration et de conspirateur. Jamais la haine, dans ses plus violents accès, n'avait trouvé d'accents plus profonds et plus directs.

leur aveugle égoïsme. Je sais que la vénalité, que la peur, la peur surtout, a tout infecté, et qu'entraînées par ce débordement de corruption, des natures d'élite se sont livrées au découragement. Je sais que, de toutes parts, les hommes qui vivent de cette honte se sont coalisés pour étouffer le moindre cri d'alarme.

Mais, loin de me laisser abattre par ces obstacles, je puiserai dans le sentiment du devoir que votre mandat m'imposera la force de les surmonter. Je serai soutenu par l'illustre souvenir des grands citoyens que, selon les temps et les circonstances, votre patriotisme a envoyés à la représentation nationale, les Sieyès, les Carnot, les Benjamin Constant, les Lafayette, les Cornemini, les Garnier-Pagès, glorieuse cohorte sortie de votre collège en quelque sorte consacré; et si ma voix se brise dans le tumulte de tant de résistances intéressées, l'avenir, messieurs, l'avenir qui est à nous, se chargera de développer les germes dont j'aurai, dans la mesure de mes forces, contribué à jeter la semence.

C'est ainsi, Messieurs, que je comprends ma mission, pénible et rude apostolat; c'est ainsi que la comprenait ce noble et généreux athlète, frappé d'une mort si prématurée : là est sa gloire. Honneur à lui, Messieurs, honneur à vous qui avez su le deviner! Puissé-je, en acceptant son héritage, succéder à sa vertu! Mais si le désir ardent de se dévouer suffit au succès, croyez, Messieurs, que vous n'aurez point armé un soldat indigne de cette grande cause de la démocratie, pour laquelle nos pères ont triomphé et que nous ne saurions sans honte laisser périr.

NAPOLEON GALLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

M. Thiers monte à la tribune; il y est depuis deux heures, et ne paraît pas encore disposé à en descendre. Son discours, nourri de faits et très-habilement disposé, est un lourd coup de massue qui vient achever le ministère. Ne pouvant analyser ce discours, nous constaterons seulement qu'il résulte des révélations de M. Thiers que l'Élysée, après avoir provoqué la loi du 31 mai, ne voulait pas en prendre la responsabilité, et prétendait exiger que cette loi fût présentée par les membres influents de l'assemblée, sans sa participation apparente. C'est sur le refus des chefs de la majorité, de présenter la loi sans le secours du gouvernement, que l'Élysée a fini par se décider à en prendre sa part de responsabilité. Ed. ROBINET.

Séance du 18 janvier.

La séance a été ouverte aujourd'hui par un discours de M. d'Adelswærd, sur lequel il nous est impossible de dire notre impression, l'agitation et les conversations de l'assemblée n'ayant cessé de couvrir entièrement la voix de l'orateur. Le silence ne s'est rétabli que lorsque M. Cavaignac est monté à la tribune. M. Cavaignac a commencé par déclarer que lorsque fut présentée la proposition de M. Remusat, il ne l'accueillit qu'avec beaucoup de réserve et de froideur. Non pas que M. Cavaignac eût à se féliciter du bon accord du gouvernement ou de la majorité. Mais dans la lutte qui se préparait, il devait y avoir un vainqueur. Et quel que fût ce vainqueur, les amis de la République pouvaient avoir à s'inquiéter de cette victoire. Placés dans cette alternative, ils ont tenté de réveiller en eux le sentiment de leurs justes griefs du côté du gouvernement, un parti pris de livrer toutes les fonctions publiques aux ennemis des institutions républicaines, une conduite constamment hostile à ces institutions, et pour tout résumer en un mot, la présentation de la loi du 31 mai, qui a posé entre le gouvernement et les républicains une barrière infranchissable.

Du côté de la majorité, des principes divers, mais tous inconciliables avec le principe républicain. C'est ainsi que M. Berryer est venu nous dire qu'il y avait, de par le monde, un homme, un prince, qui, le jour où il poserait le pied sur le sol de la patrie, ferait disparaître le principe de la souveraineté nationale. Or, le principe de la souveraineté nationale, ce n'est pas la Constitution qui l'a inventé, et sous le prétexte que la Constitution peut être révisée, M. Cavaignac s'étonne qu'on puisse impunément le discuter à la tribune, lorsque la monarchie ne permettait pas de discuter sur les principes bien autrement contestables consacrés par une chartre octroyée.

M. Cavaignac s'est étonné ensuite que des hommes qui, comme M. Thiers, ont la prétention de maintenir et d'assurer la tranquillité, la prospérité matérielle et morale du pays, ne parlent jamais que de situation transitoire, précaire, d'expérience à faire, d'épreuve à tenter. On ne sert bien que les gouvernements que l'on croit éternels. Or, la majorité n'a pas foi en la République. Elle ne peut donc faire que de la mauvaise République, c'est-à-dire de la monarchie, de même que ceux qui font de la mauvaise monarchie, font de la République.

Quelle monarchie fait la majorité? M. Cavaignac ne se charge pas de le dire, mais il ne paraît pas toutefois que ce soit de l'empire. Eh! bien, que nous enseigne l'histoire sur ces monarchies? c'est qu'elles n'ont pas pu vivre. Or, si les monarchies sont tombées, ce n'est point par leur faute, c'est parce qu'elles sont condamnées par leur nature à périr, dans un pays qui, comme l'a dit un jour M. Odilon-Barrot, est le pays le plus démocratique du monde. Les républicains sont donc en droit de dire qu'ils sont en France les ministres, les agents de la volonté providentielle.

M. Cavaignac est descendu de la tribune, après avoir posé sa pierre dans le grand monument oratoire, qui, à défaut d'autre résultat, marquera, dans l'histoire parlementaire, le passage éclatant de la discussion à laquelle nous venons d'assister. Le discours de M. Cavaignac ferme et sobre dans la forme, franchement, énergiquement républicain au fond, a clos la discussion générale, et a été suivi d'une très-longue interruption.

A la reprise de la séance, M. le président a donné lecture des divers amendements qui avaient été présentés, et M. Sainte-Beuve a demandé la priorité pour le sien. Cette demande, appuyée par M. Berryer, combattue par M. de Lamartine, a été adoptée à une très-grande majorité.

M. Baroche a, une dernière fois alors, essayé de détourner le dernier coup qui le menaçait : mais c'était les derniers accents d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. M. Baroche a voulu établir que la majorité et la minorité obéissant à un sentiment différent, ne pouvaient s'entendre dans un vote commun de défiance. Mais cet argument n'a paru du goût ni de la majorité ni de la minorité, qui ont fréquemment interrompu M. Baroche par leurs murmures et l'ont forcé bientôt à céder la place à M. Dufaure.

M. Dufaure, on le sait, est l'un des plus redoutables adversaires qu'on puisse rencontrer à la tribune. Il ne l'a occupée que quelques instants pour expliquer son vote en faveur de l'amendement de M. Sainte-Beuve. Mais quelle verve dans l'exposé de ses griefs! quelle précision dans ses accusations! quelle logique dans ce merveilleux jouteur!

M. Baroche a encore essayé de répliquer, mais au lieu de tomber noblement, il a voulu citer de misérables chicanes du procureur. Au lieu de choir sous un portefeuille, il mourra sous un dossier.

M. Thiers a dissipé en quelques mots, l'équivoque dont M. Baroche aurait bien voulu obscurcir la question. Il est vrai, a répondu M. Thiers, que nous ne sommes pas tous d'accord sur tous les points : il est vrai que nous ne blâmons pas tous la destitution du général Changarnier, mais il s'est passé pendant la prorogation des faits que nous blâmons tous, et c'est sur ces faits que l'accord peut et doit

s'établir entre nous : Telle est, par exemple, la révocation du général Neumayer.

Troisième ou quatrième voyage de M. Baroche à la tribune. Cette fois, chose étrange, il plaide pour les conclusions de la commission, mais cette manœuvre grossière n'a aucun succès, et M. Thiers, en quelques mots, vient achever son adversaire, en précisant encore davantage la question. — Il est six heures. — Le rapporteur monte à la tribune. — Le vote aura lieu très-certainement dans la soirée. Le scrutin est commencé. Ed. ROBINET.

BULLETIN COMMERCIAL.

RAON-L'ETAPE, 18 janvier.

4050 hect. Froment.....	15	21	l'hectolitre.
40 — Méteil.....	14	75	—
80 — Seigle.....	9	87	—
> — Orge.....	>	>	—
180 — Avoine.....	3	46	—
> — Haricots.....	>	>	—
50 — Pois.....	42	50	—
> — Lentilles.....	>	>	—
8 — Pommes de terre..	3	50	—
Pain blanc.....	>	>	25 le kilogramme.
id. bis.....	>	>	20 —
Foin.....	5	>	le quintal métrique.
Paille.....	5	>	—

CHARMES, 17 janvier.

Blé, première qualité..	42	40	l'hectolitre.
2 ^e	42	>	—
3 ^e	44	20	—
Seigle 1 ^{re} qualité..	8	40	—
> 2 ^e	>	>	—
Orge 1 ^{re} qualité..	7	50	—
Avoine, 1 ^{re} qualité..	3	>	—
" 2 ^e	4	50	—
> 3 ^e	>	>	—
Pois bonne qualité..	42	>	—
Paille.....	40	>	les 500 kilog.

Mercuriale officielle de Gray, du 11 au 18 janvier.

Froment, 1 ^{re} qualité..	15	fr. 75	c. l'hect.
— 2 ^e	11	90	>
— 3 ^e	40	50	>
Seigle (prix moyen)..	7	71	>
Orge.....	6	91	>
Avoine.....	4	75	>
Farine, 1 ^{re} qualité..	52	50	>
Id. 2 ^e qualité.....	29	50	>
Foin.....	25	50	les 500 kilo.
Paille.....	40	50	>

COLMAR, 16 janvier.

Froment. { 1 ^{re} qualité.....	45	72	l'hectolitre.
{ 2 ^e	45	05	—
{ 3 ^e	15	75	—
Méteil.....	41	17	—
Seigle.....	40	55	—
Orge.....	8	84	—
Pommes de terre...	3	65	—
PAIX. { bis blanc.....	>	45	—
Les cinq hectog. { bis dit de ménage..	>	8	—

STRASBOURG, 11 janvier.

Prix-courant des huiles.

	lit.	Vendeurs.	Acheteurs	
Huile de colza disponible	100	96 à	92 à	
	— épurée.....	100	à —	
	— sur les 3 prem. mois	—	00 à	00 à
	— en transit disponible	—	96 à	92 à
	— id. s. les 2 dern. mois	—	à —	à —
	— de pavot douce sout.	—	97 à	95 à
	— d'œillette froid.....	—	107 à	à —
— de lin pure soutirée	—	112 à	à —	

BOURSE DE PARIS.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.
5 p. 0/0 comptant..	56 95	57 05	56 75
5 p. 0/0 comptant..	94 90	95 15	94 85

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

Etude de M^e MAREINE, avoué à Remiremont.

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT

Prononçant une séparation de corps et de biens.

D'un jugement contradictoire et définitif, rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Remiremont, à son audience publique du seize janvier mil huit cent cinquante-un, dûment enregistré, expédié et signifié.

En la cause d'entre la dame Marie Muller, épouse du sieur Jacob Hunzinger, marchand charcutier, domicilié à Remiremont, elle demeurant en ladite ville, demanderesse en séparation de corps et de biens. Et ledit sieur Hunzinger, son mari, défendeur.

Il appert que ladite demanderesse a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari sus nommé et qualifié, et que M^e NOEL, notaire à Remiremont, a été nommé pour procéder à la liquidation de la communauté et des droits et reprises de la femme.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, soussigné, avoué au tribunal susdit et de la dame Hunzinger;

Remiremont, le vingt-un janvier mil huit cent cinquante-un.

CH. MAREINE.

AVIS.

Une maison de commerce demande pour les départements un inspecteur à 12 francs par jour et 1,800 francs de fixe. — Verement 1,000 francs.

— On demande aussi un dépositaire pour les vins, qui se vendront au même prix que dans les vignobles. On fait l'envoi par 12 bouteilles et par demi-barrique. On garantit les vins, et l'on reprend ceux qui ne conviendraient pas.

— La même maison demande des commis en nouveautés, en épicerie, et des ouvrières en lingerie.

— Une dame de vingt-cinq ans désire se placer en province pour faire l'éducation de jeunes personnes.

— Une autre dame de vingt-cinq ans, d'un physique agréable, désire se placer dame de comptoir dans un café ou dans un hôtel, en province.

— On offre le dépôt de la *Crème russe*, qui remplace la pommade surfine et qui évite la chute des cheveux. — Le flacon 1 franc. On fait les envois par 5 flacons.

— On demande une personne qui pourrait offrir des garanties suffisantes pour prendre en qualité de gérant le premier hôtel garni de Dieppe ou en faire l'acquisition.

— On demande aussi une personne pour gérer un café et un hôtel garni à Paris. — Appointements fixes 1,200 francs, logé, chauffé, éclairé.

— A vendre un Christ en ivoire, sculpté par Michel Ange. — Avant les événements de février, le ministre de l'intérieur a offert 50,000 francs de ce chef d'œuvre.

— Dépôt de cirage de la maison Philippe

— Jolis modèles de pendules, garanties trois ans, depuis 15 francs jusqu'à 100 francs; candélabres, etc.

— Les personnes qui auraient des brevets à vendre ou à exploiter voudront bien nous en donner avis.

S'adresser rue de Bondy, 66, à la maison générale de placement pour les marchandises et les personnes sans emploi. (Affranchir.)

A VENDRE.

UNE

VASTE MAISON

Située à Remiremont, place de Maxonrupt.

Cette maison, connue sous le nom du Charriot-d'Or, ayant de façade sur la place 22 mètres 40 centimètres.

Elle se compose de bâtiments, remise, écuries, cour contenant 1 are 40 centiares, d'une fontaine abondante ne tarissant jamais, un vaste jardin contenant 17 ares 64 centiares.

La totalité de cette propriété contient en tout 22 ares 98 centiares, elle vient d'être réparée à neuf dans tout l'intérieur, et elle peut servir pour fabrique, maison de roulage, brasserie, marchand de bois, de vins, atelier de construction, ou pour une superbe maison d'habitation sans être obligé de faire aucun changement.

Seulement on prévient les amateurs qu'on ne peut y tenir hôtel avant les conditions du contrat expirées, mais on peut tenir restaurant et café.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au sieur LHERNAULT aîné, qui la cédera à des conditions avantageuses.

A VENDRE.

UNE JUMENT de race Ban-de-la-Rochoir, propre à la course, sous poil noir, taille d'un mètre 52 centimètres et de l'âge de six ans. — Cette jument est née à la Basse-des-Masson (ban de la Roche), d'une jument de ladite race et y a été élevée.

S'adresser à M. L. LOUIS, vétérinaire à Raon-l'Étape.



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.